



**#62 - 1er juin 2026**

## **ZOOM sur nos actions printanières en partenariat avec le Département de la Meuse**



### **Pourquoi signaler les espèces invasives le long des bords de routes départementales ?**

Les bords de route et fossés constituent souvent des couloirs de propagation vers les parcelles agricoles. Un signalement rapide permet d'agir plus tôt, de limiter les coûts de gestion, de protéger les cultures et les prairies, d'anticiper les risques sanitaires et réglementaires. Dans un objectif de coordination des actions sur le territoire, le Département et la Chambre d'Agriculture mènent une expérimentation et sollicitent les agriculteurs, à travers un questionnaire, pour aider à repérer ces espèces le long des bords de routes départementales.

1 minute suffit pour compléter le questionnaire à chaque observation : espèce observée, localisation, éventuellement photo.

**Notre accompagnement...**

**Contact : Nicolas HENRY...**

**Élue référente : Gabrielle HENRION...**

## **Concours Général Agricole - volet Prairies et parcours**

Le concours des pratiques agro-écologiques a cette année été co-organisé par la Chambre d'Agriculture et le Département de la Meuse, sur le site Natura 2000 de la Vallée de la Meuse. Il vise à récompenser les prairies dites "fleuries", présentant le meilleur équilibre agro-écologique, et est accessible uniquement aux éleveurs en activité.

8 parcelles d'exploitations agricoles étaient en lice dans deux catégories : pâturage et fauche.

Résultat départemental prochainement, en espérant qu'un candidat soit sélectionné pour le concours national.



**Contact : Nicolas HENRY...**

**Élu référent : Hubert BASSE...**

**Évènements à venir**



**Vous souhaitez que vos collaborateurs ou homologues reçoivent directement cette newsletter ?**

**Abonnez-vous !**



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Si vous ne souhaitez plus recevoir de messages de notre part, [cliquez-ici](#) pour vous désabonner.